

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 992

présenté par

M. Aubert, M. Fasquelle, M. Leboeuf et M. Saddier

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« - soutenir le développement des réseaux de chaleur, notamment par la mise à l'étude d'un renforcement du fonds chaleur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement important tend à soutenir le développement des réseaux de chaleur, notamment par le biais d'un renforcement du fonds chaleur qui a prouvé son effet bénéfique au développement de la filière.